



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT  
M.M. Frank ALEXIS, Stéphane BEDEL, M. François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Hélène DEVILLER a donné procuration à Mme Sophie LAUX-ROBERT  
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE  
Mme Jocelyne PY a donné procuration à M. Josian RIBES  
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Jean-Claude PINTEGNE  
M. Paul AMOUROUX a donné procuration à M. Aurélien DALOZ  
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL

Absent : -

Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres  
En exercice : 20  
Présents : 14+6 proc.  
Votants : 20

Date convocation  
06/07/2023  
Date d'affichage  
06/07/2023

Acte rendu exécutoire  
Date transmission à la  
Préfecture le 11/07/2023

Le Maire,  
**Josian RIBES**

### Objet : Création de deux postes au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'intégration au sein des effectifs de deux agents contractuels, il est nécessaire de créer deux emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- Un adjoint d'animation relevant de la catégorie C à temps complet ;
- Un adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 les postes susvisés aux conditions énoncées ;
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de la Commune ;
- Modifie le tableau des effectifs comme suit au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20230712-2023-DELIB-55-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Filière administrative	Attaché principal	2
	Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	1
	Rédacteur	1
	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	3
	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	1
	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe (30h)	1
	Adjoint administratif	1
	Adjoint administratif (30h)	1
Filière animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe	2
	Adjoint d'animation principal 1 <sup>e</sup> classe	1
	Adjoint d'animation	1
Filière technique	Technicien principal 1 <sup>e</sup> classe	2
	Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	1
	Agent de maîtrise principal	1
	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	6
	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe (32h)	1
	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe (28h)	1
	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe (18,5h)	1
	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	4
	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe (32h)	1
	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe (28h)	1
	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe (18,5h)	1
	Adjoint technique	4
	Adjoint technique (32h)	1
	Adjoint technique (22h)	1
Filière sociale	ASEM principal 1 <sup>e</sup> classe (32h)	2
Filière police	Brigadier-Chef Principal	3

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20230712-2023-DELIB-55-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2023